

Parmi les personnes en emploi, 3 % sont au sommet de l'échelle socioprofessionnelle

Insee Analyses • n° 122 • Juillet 2026



En France métropolitaine, 3 % des personnes en emploi sont au sommet de l'échelle socioprofessionnelle, défini comme la fraction des professions avec le plus haut niveau de responsabilité ou d'expertise dans chaque domaine. Ces dirigeants et professionnels de haut niveau sont pour plus d'un tiers d'entre eux des indépendants, avec une forte surreprésentation des professions libérales. Ce sont aussi plus souvent des hommes, des personnes plus âgées et plus souvent issues de milieux favorisés que le reste de la population en emploi.

Le sommet de l'échelle socioprofessionnelle est concentré dans le haut de la distribution des revenus d'activité même s'il ne s'y réduit pas : 69 % de ces personnes font partie des 10 % de personnes en emploi les mieux rémunérées. En 2022, le revenu d'activité médian des personnes en emploi à temps plein relevant des dirigeants et professionnels de haut niveau est de 76 300 € par an, soit 2,6 fois celui de l'ensemble de la population. Au sein de cette catégorie, les disparités sont fortes, principalement du fait d'une large proportion d'indépendants. Le revenu médian des femmes en emploi à temps plein y est 19 % inférieur à celui des hommes dans la même situation.

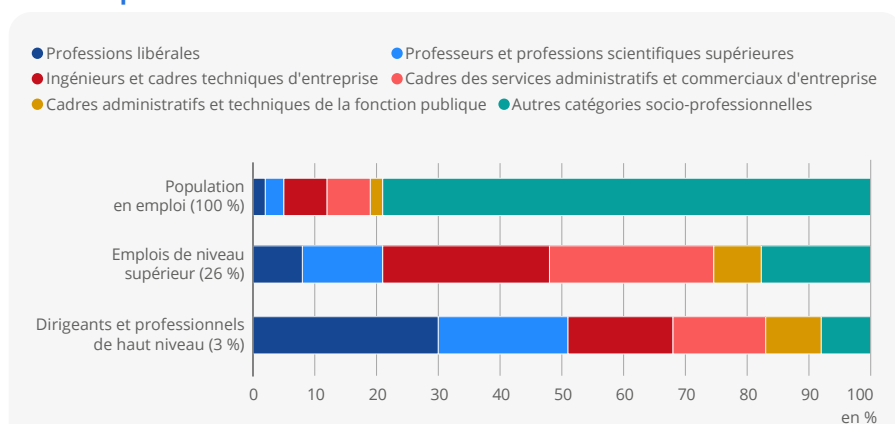
En moyenne entre 2021 et 2023, en France métropolitaine, plus d'un quart des personnes en emploi, soit 6,7 millions de personnes, font partie de la **classe des emplois de niveau supérieur**, qui correspond à la fraction des emplois les plus qualifiés et rémunérateurs, telle que définie par le groupe de travail du Conseil national de l'information statistique sur la rénovation de la nomenclature socioprofessionnelle [Amossé, et al., 2019]. Ce groupe a également créé un agrégat des **dirigeants et professionnels de haut niveau** pour étudier plus précisément le sommet de l'échelle sociale. Il regroupe l'ensemble des professions de cette classe qui, par leur position dans les organisations de travail et la société, disposent d'un niveau particulièrement élevé de responsabilité ou d'expertise dans leur domaine ; ce niveau est appréhendé au travers des libellés des professions, quelquefois complétés par des informations sur la taille des entreprises, le niveau de responsabilité ou d'expertise et les modalités d'exercice de certaines professions libérales [Amossé, Bouchet-Valat, 2024].

Cet agrégat des dirigeants et professionnels de haut niveau est composé de 830 000 personnes, soit 3 % des personnes en emploi. 92 % d'entre elles appartiennent à cinq catégories socioprofessionnelles qui ne représentent que 21 % de la population en emploi

► **figure 1.** Les professions libérales (comme les médecins, les avocats ou les architectes), ainsi que les professeurs et professions scientifiques (telles que les pharmaciens, les internes en médecine ou les enseignants-chercheurs) composent la moitié de cet agrégat (respectivement 30 % et 21 %). Les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise (comme les directeurs de projet informatique, les responsables de production industrielle ou les ingénieurs et chercheurs de l'industrie) en constituent 17 % ; les

cadres des services administratifs et commerciaux d'entreprise (comme les directeurs commerciaux ou les actuaires d'assurance), 15 % ; les cadres administratifs et techniques de la fonction publique (comme les magistrats ou l'encadrement supérieur civil et militaire), 9 %. Les 8 % restants appartiennent à des domaines comme l'information (rédacteurs en chef, animateurs de télévision), l'art (créateurs de haute couture) ou le sport (sportifs de haut niveau).

► 1. Répartition des personnes en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle



Lecture : Les dirigeants et professionnels de haut niveau représentent 3 % de la population en emploi ; 30 % d'entre eux exercent une profession libérale.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, en emploi avec des revenus d'activité positifs, dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2021, 2022 et 2023.

Le sommet de l'échelle socioprofessionnelle est plus masculin, plus diplômé et plus âgé que la population en emploi

Du fait de cette composition et de la présence de nombreuses professions libérales, les indépendants constituent plus du tiers des dirigeants et professionnels de haut niveau, presque trois fois plus que leur part dans la population en emploi ou en emploi de niveau supérieur ► **figure 2**. En contrepartie, les salariés du privé sont relativement moins nombreux au sein de cet agrégat (59 %) que dans les emplois de niveau supérieur (66 %) ou dans l'ensemble de la population en emploi (73 %).

Les dirigeants et professionnels de haut niveau se caractérisent par des niveaux de diplôme élevés : 78 % ont au minimum un bac+5, c'est plus que dans la classe des emplois de niveau supérieur (54 %) et bien plus que dans la population en emploi (18 %). En particulier, 41 % sont titulaires d'un doctorat (contre 10 % parmi les emplois de niveau supérieur et 3 % dans la population en emploi), ce qui va de pair avec la prédominance des professions libérales puisque près de 80 % des titulaires d'un doctorat ont un travail en rapport avec la santé humaine (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes).

Le sommet de l'échelle socioprofessionnelle est composé surtout d'hommes (60 %), davantage que dans la classe des emplois de niveau supérieur (54 %) et que dans la population en emploi (51 %).

Un peu moins d'un tiers (30 %) est âgé de 55 ans ou plus alors que cette tranche d'âge représente un cinquième de la classe des emplois de niveau supérieur et de la population en emploi. Cela s'explique par la part élevée de professions libérales exerçant leur activité plus longtemps et par le niveau de responsabilité des emplois de cet agrégat qui s'acquiert en partie avec l'expérience. À l'inverse, en lien avec des études souvent longues, les personnes de

moins de 35 ans ne représentent que 16 % des dirigeants et professionnels de haut niveau, contre 29 % de la population en emploi.

Au sommet de l'échelle socioprofessionnelle, 80 % des personnes sont propriétaires et 66 % vivent dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants. C'est légèrement plus que dans la classe des emplois de

niveau supérieur (respectivement 73 % et 62 %) mais beaucoup plus que dans l'ensemble de la population en emploi (respectivement 63 % et 47 %). Les dirigeants et professionnels de haut niveau, comme les emplois de niveau supérieur, comptent un peu moins de personnes immigrées que l'ensemble des personnes en emploi (10 % et 9 %, contre 11 %) et un peu plus de personnes

► 2. Caractéristiques des personnes en emploi selon leur position socioprofessionnelle

Caractéristiques	en %		
	Dirigeants et professionnels de haut niveau	Emplois de niveau supérieur	Population en emploi
Effectifs en milliers	826	6 696	26 071
Effectifs en %	3,2	25,7	100,0
Statut			
Indépendants	34	12	12
Salariés	66	88	88
Du privé	59	66	73
Du public	41	34	27
Sexe			
Femmes	40	46	49
Hommes	60	54	51
Quantité de travail déclarée			
Temps partiel	13	10	17
Temps plein	87	90	83
Diplôme			
Doctorats	41	10	3
Écoles de commerce ou d'ingénieurs	11	12	4
Autres bac +5	26	32	11
Bac +3 ou bac +4	10	22	13
Bac +2 ou moins	11	24	69
Âge			
Moins de 35 ans	16	24	29
De 35 à 44 ans	26	28	25
De 45 à 54 ans	28	28	26
55 ans et plus	30	20	19
PCS ménage¹ des parents			
Ménage à dominante cadre	30	22	10
Ménage à dominante intermédiaire	27	25	16
Ménage à dominante employée	11	16	17
Ménage à dominante petit indépendant	9	11	14
Ménage à dominante ouvrière	6	10	19
Ménage monoactif d'employé ou d'ouvrier	4	6	14
Ménage inactif	12	9	11

1 La **PCS Ménage** permet d'analyser la société non plus seulement du point de vue des individus, mais aussi des ménages, en complétant l'approche traditionnelle par la personne de référence.

Lecture : 34 % des personnes appartenant aux dirigeants et professionnels de haut niveau sont indépendantes.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, en emploi avec des revenus d'activité positifs, dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2021, 2022 et 2023.

► 3. Distribution des revenus d'activité selon la position socioprofessionnelle et le statut

Position socioprofessionnelle et statut	en euros 2022			
	Revenu d'activité médian	1 ^{er} décile de revenus d'activité	9 ^e décile de revenus d'activité	Rapport interdécile D9/D1
Population en emploi	29 200	15 200	58 500	3,8
Appartenant à la classe des emplois de niveau supérieur	45 500	26 900	91 000	3,4
Appartenant aux dirigeants et professionnels de haut niveau	76 300	36 900	168 200	4,6
Indépendants	27 300	6 600	86 400	13,2
Appartenant à la classe des emplois de niveau supérieur	50 500	12 800	150 800	11,8
Appartenant aux dirigeants et professionnels de haut niveau	88 600	34 000	234 800	6,9
Salariés	29 300	17 200	55 600	3,2
Appartenant à la classe des emplois de niveau supérieur	45 300	28 300	84 700	3,0
Appartenant aux dirigeants et professionnels de haut niveau	71 600	38 300	139 700	3,6

Lecture : 10 % des personnes en emploi à temps complet gagnent moins de 15 200 euros par an en euros 2022.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, en emploi à temps complet avec des revenus d'activité positifs, dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2021, 2022 et 2023.

ni immigrées ni descendantes d'immigrés (82 % dans les deux cas, contre 79 % de l'ensemble des personnes en emploi).

La reproduction sociale au sommet de la hiérarchie des emplois est forte [Amossé, Bouchet-Valat, 2025]. Par exemple, 30 % des dirigeants et professionnels de haut niveau avaient des parents formant un ménage à dominante cadre, c'est moins souvent le cas dans la classe des emplois de niveau supérieur (22 %) et encore moins dans la population en emploi (10 %).

3 personnes sur 10 du sommet de l'échelle socioprofessionnelle ne font pas partie des 10 % des personnes les mieux rémunérées

Les dirigeants et professionnels de haut niveau se distinguent également par de hauts niveaux de rémunérations, même s'ils ne s'y réduisent pas : 69 % d'entre eux font partie des 10 % des personnes en emploi les plus rémunérées ▶ source. La moitié ont même un **revenu d'activité** qui les place parmi les 5 % des personnes les mieux rémunérées.

Inversement, 31 % du sommet de l'échelle socioprofessionnelle ne font pas partie des 10 % de personnes en emploi les mieux rémunérées et 17 % ne font pas partie des 20 % des personnes en emploi les mieux rémunérées. Un peu plus jeunes, un peu plus souvent à temps partiel et un peu moins diplômées, elles sont un peu plus souvent cadres de la fonction publique ou ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, notamment les personnes débutant sur ces postes en début de carrière. Cette catégorie statistique diffère donc d'une approche qui ne tiendrait compte que des revenus d'activité ou qui ne s'intéresserait par exemple qu'aux plus hauts revenus d'activité [Gerardin et al., 2025].

Le sommet de l'échelle socioprofessionnelle a un revenu d'activité médian 2,6 fois supérieur à celui de l'ensemble de la population en emploi

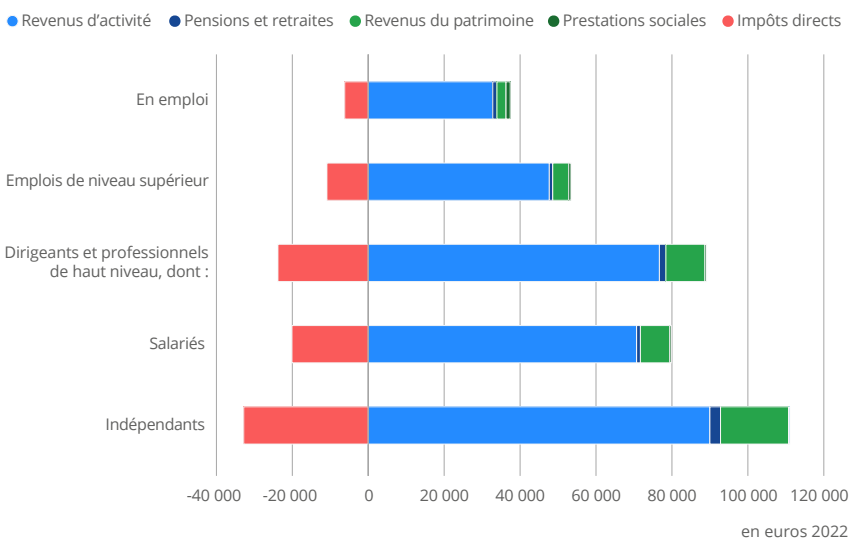
87 % des personnes en emploi du sommet de l'échelle socioprofessionnelle déclarent travailler à temps plein dans leur emploi principal, un peu plus que dans l'ensemble de la population en emploi (83 %). Ce différentiel s'observe pour les indépendants comme pour les salariés. Le temps partiel au sommet de l'échelle socioprofessionnelle concerne majoritairement des femmes (65 %), même si cette part est plus faible que parmi l'ensemble de la population en emploi (77 %).

► Encadré - Les ménages du sommet de l'échelle socioprofessionnelle ont un niveau de vie deux fois plus élevé en moyenne que l'ensemble des ménages dont une personne au moins est en emploi

Étudier la composition du **niveau de vie** d'un ménage permet de prendre en compte non seulement les revenus d'activité, mais également toutes les autres sources de revenus du ménage (revenus du patrimoine, prestations sociales, revenus d'activité du conjoint, etc.), nets des impôts directs, et rapportés à un niveau individuel.

Le niveau de vie des ménages composés d'au moins une personne en emploi à temps plein est à l'image des revenus des individus : en 2022, il atteint 65 300 euros par unité de consommation en moyenne dans les ménages avec au moins une personne appartenant à la catégorie des dirigeants et professionnels de haut niveau, contre 42 500 euros dans les ménages dont au moins une personne relève d'un emploi de niveau supérieur et 31 200 euros dans les ménages avec au moins une personne en emploi ▶ figure.

Décomposition du niveau de vie moyen des ménages selon la position socioprofessionnelle



Lecture : Le revenu d'activité annuel d'une personne appartenant à un ménage avec au moins une personne en emploi à temps plein s'élève en moyenne à 32 800 euros 2022, soit 105 % de son niveau de vie.

Champ : France métropolitaine, ménages vivant dans un logement ordinaire, avec au moins une personne en emploi à temps complet avec des revenus d'activité positifs, dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2021, 2022 et 2023.

Des ménages plus souvent bi-actifs et avec enfants

Les ménages avec une personne appartenant à la catégorie des dirigeants et professionnels de haut niveau sont plus souvent des couples (77 % d'entre eux) que l'ensemble des ménages avec au moins une personne en emploi à temps plein (61 %). Parmi les couples, ceux comprenant un dirigeant ou professionnel de haut niveau sont plus souvent bi-actifs (81 % des cas) que la moyenne (73 %). En outre, l'endogamie y est fréquente : la moitié sont en couple avec une personne relevant de la classe d'emploi de niveau supérieur (10 % sont même composés de deux dirigeants ou professionnels de haut niveau).

Toutefois, le niveau de vie des ménages au sommet de l'échelle socioprofessionnelle est moins inégalitaire que lorsqu'on observe les seuls revenus d'activité individuels : 55 % se situent dans le dernier dixième de la distribution du niveau de vie des ménages comportant au moins une personne en emploi à temps plein, c'est-à-dire moins qu'au niveau du revenu d'activité individuel (69 % parmi l'ensemble des personnes en emploi, 61 % parmi les seules à temps complet). Cette différence résulte de la composition des ménages : 51 % des ménages au sommet de l'échelle socioprofessionnelle comptent au moins un enfant, davantage que les ménages comportant une personne de la classe des emplois de niveau supérieur (46 %) et que ceux avec une personne en emploi (41 %).

Des ménages avec davantage de revenus d'activité mais aussi de patrimoine

Les ménages dont au moins une personne appartient aux dirigeants et professionnels de haut niveau sont ceux qui ont la plus grande part de revenus d'activité mais également de revenus du patrimoine : ces derniers s'élèvent à 16 % de leur **revenu disponible**, soit davantage que les ménages d'au moins une personne occupant un emploi à temps complet de niveau supérieur (10 %) et que les ménages avec une personne en emploi à temps plein (8 %). Ces revenus du patrimoine représentent même 23 % du revenu disponible de ces ménages comportant une personne indépendante. En effet, ceux-ci peuvent être amenés à davantage arbitrer leurs modalités de rémunération entre revenus d'activité (honoraires) et revenus du patrimoine (versés par une société dont ils sont actionnaires et pour laquelle ils travaillent) [Chepitski, Le Clainche, 2025].

Du fait de ces revenus d'activité et de patrimoine plus élevés, les ménages au sommet de l'échelle socioprofessionnelle paient, en proportion de leurs revenus, plus d'impôts directs que les autres ménages.

En 2022, parmi les seules personnes en emploi à temps complet, le revenu d'activité médian des dirigeants et professionnels de haut niveau s'élève à 76 300 euros par an. C'est 1,7 fois plus que celui des emplois de niveau supérieur et 2,6 fois plus que celui de la population en emploi ► [figure 3](#).

De plus, le sommet de l'échelle socioprofessionnelle dispose, outre de ses revenus d'activité, de davantage de revenus du patrimoine que l'ensemble de la population en emploi ► [encadré](#).

Une plus forte disparité de revenus d'activité au sommet de l'échelle socioprofessionnelle, en partie liée au statut

Au sommet de l'échelle socioprofessionnelle, les 10 % les moins rémunérés perçoivent moins de 36 900 euros de revenus d'activité (1^{er} décile ou D1) en euros constants, et les 10 % les mieux rémunérés plus de 168 200 euros par an (9^e décile ou D9). Le rapport interdécile D9/D1, indicateur des disparités de revenus, atteint donc 4,6, contre 3,8 dans l'ensemble de la population en emploi.

Cette plus grande disparité de revenus d'activité est en partie liée à la forte proportion d'indépendants au sommet de l'échelle socioprofessionnelle. De fait, dans l'ensemble de la population, les disparités de revenus d'activité sont plus élevées parmi les indépendants (rapport interdécile de 13,2) que parmi les salariés (3,2) [[Insee, 2025a](#)]. C'est vrai aussi au sommet de l'échelle socioprofessionnelle mais dans une moindre mesure (rapport interdécile de 6,9 chez les indépendants, versus 3,6 chez les salariés), car la proportion d'indépendants à bas revenus, notamment celle des microentrepreneurs, est très faible en son sein : les 10 % des indépendants les moins rémunérés perçoivent moins de 34 000 euros parmi les dirigeants et professionnels de haut niveau, contre 6 600 euros parmi l'ensemble des indépendants en emploi [[Insee, 2025b](#)].

Pour les seuls salariés, les disparités de revenus d'activité sont un peu plus fortes au sommet de l'échelle socioprofessionnelle que dans les autres populations. Parmi eux, le revenu d'activité médian des salariés du privé est légèrement plus faible que dans le public, alors qu'il est nettement plus élevé au sein de la classe des emplois de niveau supérieur ► [figure 4](#). Toutefois, au sommet de l'échelle socioprofessionnelle, certains salaires du privé peuvent s'élever très haut : le 9^e décile de la distribution des revenus y est de 16 % supérieur à celui du public.

► 4. Revenus d'activité médians des dirigeants et professionnels de haut niveau et des emplois de niveau supérieur selon leurs caractéristiques

en euros 2022

Caractéristiques	Dirigeants et professionnels de haut niveau		Emplois de niveau supérieur Revenu d'activité médian
	Revenu d'activité médian	Part d'indépendants (en %)	
Femmes	67 400	34	41 100
Hommes	83 200	34	49 800
Professions libérales	89 400	98	57 100
Cadres administratifs et techniques de la fonction publique	67 600	2	46 600
Professeurs et professions scientifiques supérieures	76 600	0	43 300
Cadres des services administratifs et commerciaux d'entreprise	84 600	2	48 900
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	66 900	2	49 200
Moins de 35 ans	49 800	28	36 200
De 35 à 44 ans	74 700	36	45 500
De 45 à 54 ans	81 700	27	50 400
55 ans et plus	90 900	43	54 000
Salariés du public	72 200	50	40 600
Salariés du privé	71 000	50	48 200
Indépendants	88 600	100	50 500

so : sans objet.

Lecture : La moitié des hommes en emploi à temps complet appartenant aux dirigeants et professionnels de haut niveau ont des revenus d'activités annuels supérieurs à 83 200 euros de 2022. Parmi eux, 34 % sont indépendants.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, en emploi à temps complet avec des revenus d'activité positifs, dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2021, 2022 et 2023.

Parmi les dirigeants et professionnels de haut niveau, les professions libérales et les cadres des services administratifs et commerciaux des entreprises sont les mieux rémunérés

Les professions libérales appartenant aux dirigeants et professionnels de haut niveau représentent plus de la moitié des professions libérales. Presque exclusivement composées d'indépendants, elles sont les professions de cet agrégat les mieux rémunérées, avec un revenu d'activité annuel médian de 89 400 euros. Les 7 % des cadres des services administratifs et commerciaux des entreprises faisant partie des dirigeants et professionnels de haut niveau sont parmi les mieux rémunérés des salariés avec un revenu médian annuel de 84 600 euros. À l'inverse, les cadres de la fonction publique et les ingénieurs et cadres techniques d'entreprises faisant partie de cet agrégat (respectivement 15 % et 8 % de ces catégories socioprofessionnelles) ont des revenus d'activité médians annuels moins élevés (67 600 euros et 66 900 euros). Au total, en tenant compte des autres professions, le revenu d'activité médian des salariés du public appartenant aux dirigeants et professionnels de haut niveau est toutefois légèrement supérieur à celui des salariés du privé. Cela tient notamment aux professeurs et professions scientifiques, qui travaillent majoritairement dans le public et ont un revenu d'activité médian de 76 600 euros.

Les revenus d'activité augmentent avec l'âge, souvent lié à l'ancienneté dans l'emploi. Si le revenu médian des 35-44 ans s'établit à 74 700 euros, celui des moins de 35 ans est

inférieur d'un tiers (49 800 euros) et celui des plus de 55 ans est un quart plus élevé (90 900 euros).

Le revenu médian des femmes au sommet de l'échelle socioprofessionnelle est 19 % inférieur à celui des hommes

À temps plein, le revenu d'activité médian des femmes est inférieur à celui des hommes quelle que soit la population observée. Cette différence est plus marquée au sommet de l'échelle socioprofessionnelle (-19 %), tout comme dans les emplois de niveau supérieur (-18 %), que dans la population en emploi (-10 %). C'est parmi les professions libérales que la différence de revenus est la plus marquée (-29 %).

Parmi les dirigeants et professionnels de haut niveau, l'écart de revenus entre les femmes et les hommes est pour partie lié à une moins grande ancienneté des femmes dans leur emploi, de 2 ans en moyenne. Les professions occupées constituent un autre facteur d'écart : les femmes sont notamment moins souvent cheffes d'entreprises. De plus, au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, les femmes occupent plus souvent les métiers les moins rémunérateurs. Par exemple, parmi les ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, les hommes sont plus fréquemment cadres dirigeants et les femmes cadres d'études ou ingénieures. ●

Adeline Poty (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Définitions

Les **classes d'emploi**, issues des travaux du Conseil national de l'information statistique, proposent une grille de lecture stratifiée de la société, complémentaire aux groupes et catégories historiques de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles PCS. Concrètement, sont définis quatre niveaux de qualification pour les indépendants d'une part et les salariés d'autre part, depuis les emplois occupant les positions les moins élevées jusqu'à ceux de niveau supérieur. Une combinaison de ces deux stratifications permet de rapprocher les salariés et les indépendants, en retenant comme premier principe de classement le niveau de qualification des emplois. Ce niveau est construit à partir de trois critères : la catégorie conventionnelle de l'emploi (manœuvre, technicien, ingénieur, catégorie B de la fonction publique, etc.), le niveau de diplôme des personnes qui l'exercent et le revenu dégagé.

La **classe d'emploi de niveau supérieur** comprend la grande majorité des professions de cadres et certaines professions intermédiaires (enseignants, cadres de santé et sages-femmes, cadres du travail social et de l'animation socioculturelle, personnels de commandement de la police nationale et de l'administration pénitentiaire).

La catégorie des **dirigeants et professionnels de haut niveau** comprend l'ensemble des professions qui, par leur position dans la division du travail, dans les organisations et la société, correspondent dans leur domaine à un niveau particulièrement élevé de pouvoir, c'est-à-dire de responsabilité et/ou d'expertise. Transversal aux catégories historiques de la nomenclature (des chefs d'entreprise de plus de dix personnes aux ingénieurs et cadres techniques d'entreprise), l'agrégat constitue le sommet de la structure socioprofessionnelle. Il correspond à une sous-partie de la classe des emplois supérieurs et est défini sur la base des libellés de professions détaillées ainsi que du statut (salarié/indépendant) et de la taille de l'entreprise le cas échéant. Cette catégorie permet une analyse des positions les plus élevées dans la société française en élargissant à d'autres dimensions de pouvoir que la seule dimension économique et permet également de s'intéresser à une fraction de la société plus spécifique que la catégorie des cadres, qui représentent désormais presque un quart de la population en emploi.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les **revenus d'activité** cumulent les salaires, les allocations chômage et de préretraite, les revenus agricoles, les revenus industriels et commerciaux, les revenus non commerciaux, les indemnités journalières maternité et maladie, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). Cela correspond au revenu d'activité imposable, augmenté de la CSG déductible.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

► Sources

Les statistiques présentées dans cette étude sont issues des [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux \(ERFS\)](#), qui s'appuient sur les enquêtes Emploi de l'Insee pour les variables sociodémographiques. Les millésimes 2021 à 2023 sont empilés afin d'obtenir un nombre suffisant d'observations. Les montants sont exprimés en euros constants de 2022. Le champ retenu est celui des personnes en emploi vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire, dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif. Pour l'analyse des revenus, le champ est restreint aux personnes se déclarant en emploi à temps plein pour leur emploi principal.

► Pour en savoir plus

- **Amossé T., Bouchet-Valat M.**, « [Quelle reproduction sociale de l'élite socioprofessionnelle ?](#) » Le Cnam CEET, décembre 2025.
- **Gerardin M., Pipaud B., Vidalenc J., Volat G.**, « [Très hauts salaires : les salariés les mieux rémunérés de leur génération en 2022 étaient déjà dans le haut de l'échelle salariale quinze ans auparavant](#) », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Fiche** « [Disparités de revenus des non salariés classiques](#) », in Emplois et revenus des indépendants, coll. « Insee Références », édition 2025a.
- **Fiche** « [Emploi et revenus d'activité des micro-entrepreneurs](#) », in Emplois et revenus des indépendants, coll. « Insee Références », édition 2025b.
- **Cheptitski A., Le Clainche L.**, « [Les ménages à haut patrimoine et haut niveau de vie : plus souvent cadres ou indépendants, quinquagénaires ou sexagénaires, avec un patrimoine diversifié](#) », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Amossé T., Bouchet-Valat M.**, « [Dirigeants et professionnels de haut niveau : une définition statistique de "l'élite socioprofessionnelle"](#) », Population, édition française volume 79, n° 1, pp 41-73, 2024.
- **Amossé T., Chardon O., Eidelman A.**, « [La rénovation de la nomenclature socioprofessionnelle \(PCS, 2018-2019\)](#) », Rapport du groupe de travail du CNIS n° 156, décembre 2019.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Fabrice Lenglard

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
A. Évrard

Maquette :
M. Gazaix,
A. Bathias

@insee.fr
@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IA26122
ISSN 2416-7851
© Insee 2026
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur



Insee